Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720263-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 1er juillet 2026
Date de publication : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six
Le neuf juillet, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – H. BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Franck BLANDEAU à Nathalie BELLOCHE
- François EZANNO à Damien TALVAS

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

DIAGNOSTIC AGRICOLE COMMUNAL – MISSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720263-DE

DIAGNOSTIC AGRICOLE COMMUNAL – MISSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU MORBIHAN

L'agriculture est une des composantes économiques de la Commune.

L'agriculture est une activité que les élus doivent préserver et développer durablement.

A cette fin, il est nécessaire de connaître la situation actuelle de l'agriculture et la dynamique des exploitations agricoles de la Commune.

A travers ce diagnostic, et au-delà des objectifs énoncés dans le projet de mission annexé à la présente note d'informations, la Commune doit pouvoir :

- disposer de données agricoles à jour sur la Commune,
- avoir connaissance des projets et de l'évolution des exploitations,
- avoir connaissance des dynamiques, des problématiques et enjeux agricoles actuels,
- disposer d'informations sur les usages du parcellaire et sur les sites agricoles,
- identifier les différentes productions sous signe de qualité,
- identifier les friches agricoles.

Le déroulement de la mission devra se faire en étroite concertation avec les représentants agricoles, les élus et la chambre d'agriculture. La méthode à suivre comprendra des rencontres collectives et individuelles avec les professionnels agricoles.

La commission Agriculture – environnement a émis un avis lors de sa réunion du 2 juillet prochain.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la mission confiée à la Chambre d'agriculture du Morbihan.

Le coût de la prestation serait de 12 129,60 € TTC.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération,

- de fixer le montant de la prestation à 12 129,60 € TTC,

- de solliciter une subvention au titre du fonds vert,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document de mission correspondant.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY